

Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets Rapport **2007**

Le traitement des déchets de Besançon et de sa région

déchèteries tri compostage incinération



SYBERT Ses missions



Le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets a été créé le 1^{er} septembre 1999, dans le but d'assurer le traitement des déchets des collectivités.

Le traitement des déchets est effectué par le Sybert dans l'ensemble du secteur. La collecte est organisée à l'échelle locale, par les collectivités membres. Le traitement comprend notamment :

- le traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés (par incinération);
- la construction et la gestion de centres de tri;
- la création et la gestion de déchèteries;
- le compostage des déchets organiques;
- le traitement des déchets ultimes;
- la réhabilitation de sites de traitement abandonnés.

8 collectivités membres du Sybert en 2007

- 198 communes
- 222 000 habitants
- la Communauté d'Agglomération du Grand Besancon (CAGB),
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL),
- la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ),
- la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO),
- la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB),
- la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO),
- la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA),
- la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois (CCVSV)



faits marquants oob 2007

- Achèvement de la concertation lancée en 2006 sur l'évolution de la gestion des déchets, avec diffusion du bilan et des premières décisions à travers La lettre du Sybert (n° 2 et 3)
- Développement des locaux ressourceries dans les déchèteries
- Séparation dans les déchèteries des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Définition du programme prévisionnel d'actions pour la prévention des déchets
- Poursuite des opérations préalables à la réalisation d'un centre de tri pour les produits recyclables
- Dans l'attente d'une décision définitive pour le traitement des déchets résiduels, décision d'équiper le four de 1976 de l'usine d'incinération d'un dispositif

complémentaire de traitement des oxydes d'azote

 Le principe de réaliser une usine de méthanisation a été retenu; poursuite des réflexions sur la nature des produits à méthaniser (soit des biodéchets issus d'une collecte séparative auprès des ménages, soit à partir des ordures ménagères résiduelles)

Chiffres clés 2007

Valorisation « matière »

26 798 tonnes dont :

- 7749 t de verre
- 2262 t de métaux des déchèteries
- 64 t de batteries
- 1499 t de papiers cartons des déchèteries
- 951 t de DEEE
- 13 921 t de journaux magazines et d'emballages
- 147 t de textiles
- 89 t d'huiles
- 116 t par les recycleries

Valorisation « organique »

• 14940 t de déchets verts issus des déchèteries

Valorisation « énergétique »

54296 tonnes dont:

- 54193 t de déchets résiduels à l'usine d'incinération
- 103 t de pneus

Filières sans valorisation

26172 tonnes dont:

- 147 t de toxiques
- 9 217 t de gravats et inertes
- 16 808 t de déchets résiduels

(tonnages entrant dans les installations)

-> 122 206 tonnes de déchets traités en 2007 soit +5,6 % par rapport à 2006



LES RECETTES DU SYBERT EN 2007

Financement du service

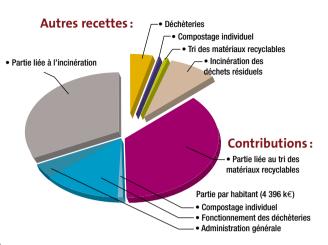
Le Sybert paye toutes les dépenses Il encaisse certaines recettes, soit 2155 k€, dont:

pour les déchèteries :

- ventes de matières premières : 370 k€
- facturation des apports de professionnels en déchèteries : 60 k€
- financement pour DEEE: 40 k€
- pour le compostage individuel : vente des composteurs aux ménages : 36 k€
- pour le tri des matériaux recyclables:
 vente de journaux magazines: 164 k€
- pour l'incinération des déchets résiduels :
- vente de la vapeur : 1234 k€
 vente de métaux : 119 k€

Le reste est appelé sous forme de "contributions", collectées auprès de 8 adhérents : 10 531 k€, soit...

- Partie par habitant: 4396 k€
 (20,42 € HT par habitant)
 - compostage individuel: 41 k€
 - Fonctionnement des déchèteries : 3 752 k€
 - Administration générale: 603 k€
- Partie liée au tri des matériaux recyclables: 2 047 k€
- Partie liée à l'incinération : 4053 k€



Contributions par collectivités

CAG	В		8 3	65 k€		
CC A	Amancey Loue L	ison	157	'k€		
CC (Canton Quingey		379	k€		
CC F	Pays Ornans		501	k€		
CC F	Rives de l'Ognon	184	k€			
CC /	⁄aîte-Aigremont	289	k€			
CC /	262	! k€				
CC V	al Saint-Vitois		394	k€	ı	ı
1 000	2 000 3 000	4 000	5 000	6 000	7 000	8 000

EFFECTIFS DU SYBERT EN 2007

Les moyens humains et matériels sont mis à disposition du Sybert, à titre onéreux, par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. 21 agents de la Communauté d'Agglomération travaillent pour le Sybert:

- un directeur
- une responsable administrative (au 1^{er} avril 2007)
- une responsable
- "réhabilitation des décharges"
- une responsable "tri"
- un responsable "compostage et déchèteries"
- une responsable "incinération"
- deux assistantes
- 13 gardiens/gardiennes de déchèteries



le compostage

Promotion du compostage individuel

opération 2007

En 2007, le Sybert a renouvelé son opération d'incitation au compostage individuel. La finalité: fournir aux habitants des composteurs à tarif préférentiel (grâce aux aides de l'Ademe et du Conseil général).



- 28 € TTC pour les "petits modèles",
- 33 € TTC pour les "grands modèles".

ménages sont informés de cette opération par une plaquette distribuée dans toutes les boîtes. Au total, 1245 composteurs ont été distribués en 2007 (51 % de plus que l'année précédente).

En 8 ans, environ 8200 composteurs ont installés sur le territoire du Sybert, ce qui correspond à environ 3400 tonnes de déchets réellement

détournés du flux des ordures ménagères à traiter. Économie: 510 000 € sur la facture totale de collecte et de traitement à la charge des collectivités, et donc finalement des ménages.



Le coût total de l'opération (84 921 €) est financé par les ménages qui achètent un composteur (48 %), par l'Ademe et le Conseil général (28 %) et par le Sybert (24 %)

DISTRIBUÉS EN 2007

Principales prestations rémunérées pour l'opération d'incitation au compostage individuel: Beauvais Diffusion 65 303 €

Compostage des déchets verts

issus des déchèteries

En 2007, 14940 tonnes de déchets verts ont été livrés sur les sites de compostage.



Coût du transport et de traitement: 443 k€ HT (soit un ratio de 2,06 € par habitant).



les déchèteries

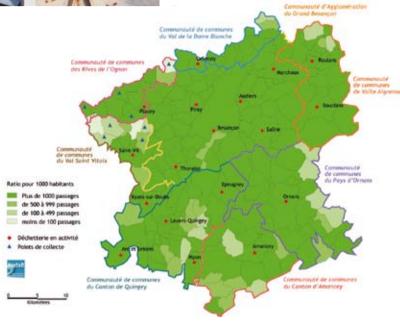


Un réseau de 18 déchèteries opérationnel depuis l'année 2006.



Fréquentation des déchèteries du Sybert en 2007





Source : Sybert 2008 - Conception et réalisation Audab 2008

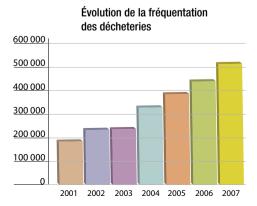


Renforcer la proximité pour mieux répondre aux besoins du public

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers, et accessibles à titre onéreux pour les entreprises, sous certaines conditions.

QUI UTILISE LES DÉCHÈTERIES? La quasi-totalité des utilisateurs sont des particuliers (99 %). TENDANCES GÉNÉRALES Les apports sont plus importants en été qu'en hiver.

La fréquenttion des déchèteries a été multipliée par 2,8 depuis 2001.



Quantités évacuées des déchèteries en 2007

Taux de valorisation

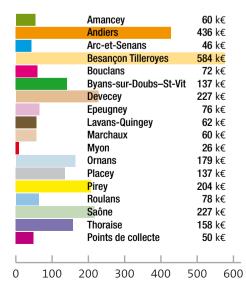
On divise les tonnages (recyclage + compostage + autres valorisations) par le tonnage total; il est de 43,9 % pour 2007 (hausse par rapport à 2006: 42.3 %. due essentiellement à l'augmentation de la valorisation organique). Le plan départemental des déchets ménagers et assimilés fixe un objectif de valorisation de 40 % à l'horizon 2007-2010

		R	ecyclage			Compost	Valoris	ation éner	gétique	Élin	nination	
	Métaux batteries	DEEE	Papiers cartons	Textiles	Recy- cleries	Déchets verts	Pneus (nombre)	Huiles friture (kg)	Huiles moteur (kg)	CET cl. 2	Gravats inertes	Toxiques (kg)
Amancey	49	23	21	5	0	114	619	1 111	1 000	267	109	3 099
Andiers	338	181	203	0	54	2 142	2 132	1662	9650	2 671	1 430	22 774
Arc-et-Senans	44	18	21	2	0	196	176	0	750	211	116	2 095
Besançon Tilleroyes	691	155	421	102	5	1 743	3 818	4 648	13 130	4 240	1 219	10 857
Bouclans	54	23	30	0	0	302	843	361	2 700	325	216	3873
Byans-sur-Doubs	15	5	5	0	0	69	172	0	0	108	0	0
Devecey	160	80	145	0	8	1 649	1 063	1 536	5 800	1 154	1 083	13 093
Epeugney	41	18	29	0	1	317	546	124	1 200	274	243	2 198
Lavans-Quingey	57	28	42	7	1	202	536	437	2 400	282	227	4 426
Marchaux	34	17	24	4	0	263	263	412	2 300	262	187	3 588
Myon	11	0	12	0	0	36	0	0	0	61	0	0
Ornans	140	70	78	10	0	787	1 121	835	3 800	1 062	613	7 370
Pirey	138	86	147	0	9	1 801	1 289	753	6 400	1 293	1 078	11 851
Placey	104	55	66	11	8	1 116	966	591	5 400	802	525	8 098
Roulans	52	19	33	6	0	351	448	388	2 700	314	377	3 503
Saint-Vit	74	43	38	0	11	755	1 390	197	4 650	698	444	6 660
Saône	180	79	111	0	12	1 608	1 405	807	8 600	1 190	610	11 960
Thoraise	115	50	72	0	7	1 051	1 078	454	4 650	865	739	11 960
Points de collecte	29	0	0	0	0	437	0	0	0	317	0	31 646
Total	2 326	951	1 499	147	116	14 940	17 865 (103 t)	14 316 (14 t)	75 130 (75 t)	16 397	9 217	147 091 (147 t)
	Total valorisation : 20 171 t							Total élir	nination :	25 761 t		

Dépenses de fonctionnement

(Location, transport, traitement, complément gardiennage, entretien, fluides)

Le gardiennage des déchèteries est assuré essentiellement par des agents de la collectivité, et partiellement par l'association TRI de Quingey. Par ailleurs, le site de Besançon Tilleroyes est gardé par Emmaüs (présence de personnes 24h/24).



Principales prestations rémunérées

pour les compléments de gardiennage des déchèteries : 273 k€ (TRI, Emmaüs)
pour le transport et le traitement des

déchets issus des déchèteries : 2 320 k€ (dont Nicollin : 1 402 k€, SITA Centre Est : 543 k€, Triadis : 92 k€, Onyx Est : 78 k€)

Perspectives ○○ ≥ 2008

- > Élargissement des horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Vit
- > Mise en place d'un tri complémentaire du bois en déchèterie, à des fins de valorisation (diminution des recours à l'enfouissement)

le tri des déchets recyclables



Les déchets recyclables que vous triez sont collectés localement par votre collectivité. Le Sybert les prend alors en charge: ils sont ensuite séparés par catégories, dans les centres de tri.



13 921 TLIVRÉES EN 2007
DANS LES CENTRES DE TRI (soit + 5,5 % par rapport à 2006)



LE GESTE DE TRI

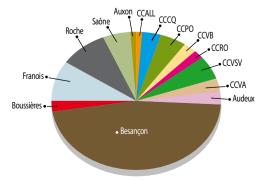
Pour des raisons d'ordre "historique", les consignes de tri ne sont pas identiques dans toutes les collectivités du Sybert (tri / non-tri des métaux; journaux en mélange ou non avec les autres recyclables; collecte en bac ou en sac).

MÉNAGES CONCERNÉS PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tous les habitants du secteur du Sybert ont été concernés par le tri des déchets recyclables, et ce depuis 2006.

Tonnages livrés dans les centres de tri

CC Amancey Lo	ue Lison		182 t			
CC Canton de Q	CC Canton de Quingey					
CC Pays d'Orna	CC Pays d'Ornans					
CC des Rives de	CC des Rives de l'Ognon					
CC Vaîte-Aigrer	CC Vaîte-Aigremont					
CC Val Dame Bi	348 t					
CC Val Saint-Vit	763 t					
Communauté		Secteur d'Audeux Secteur de Besançon	444 t 6471 t			
d'Agglomération		Secteur de Boussières	355 t			
du Grand Besançon		Secteur de Franois	1316 t			
(CAGB)		Secteur de Roche	1267 t			
		Secteur de Saône	732 t			
		Secteur d'Auxon	151 t			





valorisation matière ○○ en chiffres

Ratios de recyclage en kg par habitant et par an

		Papiers	s Cartons		Plastiques	Total
			Cartonettes	Briques alimentaires		
	CC Amancey Loue Lison	31,03	14,13	1,28	3,68	50,12
	CC Canton Quingey	32,91	16,90	1,53	5,36	56,71
	CC Pays d'Ornans	32,43	18,04	1,51	6,02	58,00
	CC Rives de l'Ognon	42,74	14,75	1,49	4,89	63,87
CC Vaîte-Aigremont		38,70	16,24	1,39	4,95	61,28
	CC Val Dame Blanche	32,51	15,80	1,45	4,52	54,28
	CC Val Saint-Vitois	48,77	15,04	1,05	6,88	71,74
	Audeux	44,15	17,98	1,16	4,60	67,89
	Auxon	49,49	17,31	1,56	4,48	72,84
<u>@</u>	Besançon	29,28	13,90	0,71	2,72	46,61
CAGB	Boussières	36,27	13,29	1,13	4,59	55,29
	Franois	45,27	16,58	1,15	4,29	67,29
	Roche	42,13	20,39	1,07	4,38	67,97
	Saône	41,15	18,66	1,31	4,67	65,79

En complément, les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés principalement à l'usine d'incinération. Les quantités recyclées sont en moyenne de 7,8 kg/habitant/an.

Principales prestations rémunérées pour le tri des matériaux recyclables

- CFF Recycling ESKA: 600 k€
- Sita Centre Est : 13 k€
- Nicollin : 1455 k€

Coût du tri (hors recettes) 2068 k€ HT

Perspectives oo⊳ 2008

Poursuite des opérations préalables à la réalisation d'un centre de tri pour les besoins des communautés constituant le Sybert.



l'incinération



Édifiée à Planoise dans les années 1970, l'usine d'incinération a été modernisée par la Ville de Besançon avant d'être transférée au Sybert en janvier 2004. Les importants travaux de mise aux normes menés en 2005 ont été complétés en 2006 par l'installation d'un dispositif de traitement des oxydes d'azote sur le four le plus récent.



Valoriser les déchets pour maîtriser les impacts sur l'environnement.

COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT

La capacité de l'usine suffit pour traiter globalement les déchets déposés par les collectivités, qui ne sont ni recyclés ni compostés.

Cependant, à certaines périodes ponctuelles de l'année, lors de l'arrêt des fours de l'usine d'incinération, une partie de déchets peut être traitée au centre d'enfouissement technique de Corcelles-Ferrières: 411 tonnes en 2007. C'est donc au total 99,2 % des déchets résiduels qui ont été incinérés en 2007.

Coût du traitement des déchets résiduels

• Pour l'incinération :

- contrat d'exploitation : 4055 k€

- mâchefers : 167 k€

- gerbage dans les alvéoles : 13 k€
• Pour l'enfouissement en CET : 33 k€

Principales prestations rémunérées pour le traitement des déchets résiduels

• Bival (exploitation de l'usine): 3589 k€

Vuillemenot : 27 k€
Nicollin : 33 k€
Vermot : 168 k€

Tonnages traités

	Torriage	s traites
	Déchets résiduels des collectivités	En tonnes
	CC Vaîte-Aigremont	1 259
	CC Val Dame Blanche	1 397
	CC Canton Quingey	2 000
	CC Amancey Loue Lison	722
	CC Pays d'Ornans	2 401
	CC Rives de l'Ognon	791
	CC Val Saint-Vitois	1940
	Audeux	1111
	Auxon	338
8	Besançon	29772
CAGB	Boussières	1116
Ü	Franois	3 5 9 8
	Roche	2950
	Saône	1856
	Sous-total déchets résiduels des communautés	51301 t
so	it une baisse de 0,66 % par rappo	rt à 2006

Autres déchets	En tonnes
Refus de tri	1756
Déchets assimilés	148
Services Ville Besançon	1012
Service Assainissement Ville	387
Sous-total autres déchets	3 303
Boues d'épuration	778
Total traité	54 604 t

soit + 2,6 % par rapport à 2006



les sous-produits oob de l'incinération

Matériaux recyclables

métaux ferreux (1595 t) et non ferreux (73 t).

Résidus d'épuration des fumées

d'incinération d'ordures ménagères appelés "REFIOM" (1875 t).

Résidus solides de la combustion

appelés « mâchefers » (10725 t produits). Tous les mâchefers de l'usine ont pu être valorisés, directement ou après maturation dans la plate-forme mise en service fin 2005, ce qui montre bien l'intérêt technique et économique de cette plate-forme de maturation.

Énergie thermique et électrique

La chaleur provenant des gaz de combustion sert ainsi à chauffer de l'eau qui est contenue dans les parois de la chaudière, et à la transformer en vapeur.

L'énergie contenue dans cette vapeur produit de l'eau chaude, utilisée pour chauffer le quartier de Planoise et les autres installations raccordées au "réseau de chaleur" de la ville de Besancon (hôpital Jean-Minjoz).

- sur le four mis en service en 2002, la vapeur est produite à environ 40 bars de pression.
- la vapeur est détendue à 20 bars dans une turbine, qui entraîne un turboalternateur qui produit de l'électricité.

• l'énergie récupérée sur ce four permet donc de produire à la fois de l'énergie thermique et électrique.

L'énergie thermique produite par l'usine d'incinération représente environ 35 à 40 % des besoins en énergie du réseau de chauffage urbain.



2010 à 2012.

Résultats 2007 : production de 63 743 MWh thermiques et 3 695 MWh électriques.

Perspectives ○○ ≥ 2008

> Réalisation de travaux pour équiper le four de 1976 d'un traitement complémentaire des oxydes d'azote (solution transitoire qui permettra le fonctionnement du four le plus ancien au delà du 1^{er} janvier 2010, dans l'attente des décisions définitives des unités de traitement qui pourraient être retenues à l'avenir). > Décisions sur la prolongation éventuelle du contrat d'exploitation de l'usine pour la période

Autres perspectives **2008**

Réhabilitation des décharges

• Les investigations complémentaires sur les derniers sites à risques potentiels forts seront achevées en 2008. La nature des travaux à réaliser sera définie sur la totalité des sites concernés. Les premières tranches de travaux seront réalisées, et les opérations seront engagées pour la réalisation des phases suivantes.

Valorisation de la matière organique par méthanisation

• Les réflexions se poursuivent en 2008 sur la « meilleure manière » de réparer la matière organique, en amont de la collecte (« bio déchets » issus d'une collecte séparative) ou en aval de la collecte (à partir des déchets résiduels après prétraitement).

Évolution du traitement des déchets résiduels

• La décision d'équiper le four de 1976 d'un traitement des oxydes d'azote permettra à ce dernier un fonctionnement au-delà du 1er janvier 2010, mais pour une période qui restera assez limitée.

Il faudra donc suivre l'efficacité des moyens de prévention qui seront mis en œuvre pour voir les évolutions des tonnages des déchets résiduels.

Il faudra aussi poursuivre la réflexion sur les dispositions à prendre le cas échéant pour le traitement des déchets résiduels, lors de l'arrêt du four de 1976 à l'horizon de quelques années.

Prévention

• Le chargé de mission qui sera recruté en 2008 commencera la mise en œuvre du programme d'actions qui a été validé en 2007.



et de sa Région pour le traitement des déchets

La City

4, rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex

Tél. 0381211560

Fax 0381211561

secretariat.sybert@grandbesancon.fr